



COMMUNIQUE DE PRESSE

ADOCIA porte sa levée de fonds à 27,4 millions d'euros grâce à l'exercice partiel de l'option de surallocation

LYON, le 15 mars 2012 – ADOCIA (ISIN : FR0011184241, Mnémonique : ADOC), société de biotechnologies spécialisée dans la formulation de protéines thérapeutiques pour le traitement du diabète et des plaies chroniques, annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, le Chef de File et Teneur de Livre, Dexia Securities France, a partiellement exercé l'option de surallocation, donnant lieu à l'émission de 130.268 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 15,88 euros par action.

En conséquence, le nombre total d'actions ADOCIA mises à la disposition du marché dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 1.723.066 actions nouvelles, soit 27,87% du capital et 17,27% des droits de vote d'ADOCIA. Le nombre total d'actions ADOCIA à l'issue de l'exercice partiel de l'option de surallocation est porté à 6.181.776 actions.

Le produit brut total de l'augmentation de capital d'ADOCIA, comprenant l'offre à prix ouvert et le placement global, est ainsi porté à 27,36 millions d'euros.

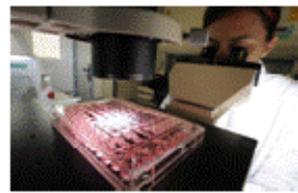
Gérard Soula, Président Directeur Général et cofondateur d'ADOCIA, a déclaré : « Grâce au succès de notre introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, ADOCIA dispose à ce jour d'une trésorerie de 38 millions d'euros. Nous avons ainsi des moyens financiers qui devraient nous permettre de mettre en œuvre notre stratégie de développement pour réaliser nos objectifs ambitieux. Nous tenons à remercier une nouvelle fois très chaleureusement tous les actionnaires qui nous ont fait confiance et qui vont désormais nous accompagner dans notre croissance. »

Modalités des opérations de stabilisation

Conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Dexia Securities France, en sa qualité d'agent stabilisateur indique que :

- elle a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions ADOCIA qui ont débuté le 20 février 2012 ;
- la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 14 mars 2012 ;
- les opérations de stabilisation ont été réalisées aux prix suivants :

Date	Prix au plus bas	Prix au plus haut
20/02/2012	14,70	15,79
21/02/2012	14,80	15,36
22/02/2012	14,82	15,14
23/02/2012	14,80	15,10
24/02/2012	14,75	15,11
27/02/2012	14,90	15,27
28/02/2012	15,30	15,70
29/02/2012	15,38	15,60
01/03/2012	15,40	15,67
02/03/2012	15,69	15,80
05/03/2012	15,50	15,83
06/03/2012	15,31	15,60
07/03/2012	15,11	15,49
08/03/2012	15,25	15,50
09/03/2012	15,27	15,50
12/03/2012	15,49	15,58
13/03/2012	15,35	15,60
14/03/2012	15,02	15,49



A PROPOS D'ADOCIA

Société de biotechnologies fondée en 2005 par Gérard, Olivier et Rémi SOULA (Gérard SOULA est le fondateur de Flamel Technologies), ADOCIA a pour mission la création de médicaments plus performants, dits « best-in-class », pour des pathologies de masse, à partir de la formulation innovante de certaines protéines thérapeutiques déjà approuvées.

A ce jour, ADOCIA conduit deux programmes de développement collaboratifs avec des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique. De plus, ADOCIA a récemment signé un contrat de licence exclusive et mondiale avec une big pharma pour le développement d'une insuline analogue ultra-rapide.

ADOCIA compte parmi ses actionnaires certains des plus grands fonds d'investissement spécialisés dans l'innovation : Innobio et Bioam (gérés par CDC Entreprises), IdInvest, Amundi, Viveris, Oréo Finance et SHAM.

Pour plus d'informations sur ADOCIA, visitez le site www.adocia.com



Gérard SOULA

Président Directeur Général
ADOCIA

Tél. : +33 (0)4 72 610 610

contactinvestisseurs@adocia.com

Dexia Securities France

Chef de File – Teneur de Livre
Jean-Michel Cabriot

Tél. : +33(0)1 56 28 52 68

jean-michel.cabriot@dexia-securities.fr

NewCap.

Communication financière
et relations investisseurs

Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh

Tél. : +33(0)1 44 71 94 94

adocia@newcap.fr

Informations publiques

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 115, avenue Lacassagne – 69003 Lyon – France.

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé le visa n° 12-034 en date du 25 janvier 2012 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'ADOCIA, composé d'un document de base enregistré le 17 janvier 2012 sous le numéro I.12-001 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'ADOCIA, 115, avenue Lacassagne, 69003 Lyon, France et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du Co-Chef de File. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'ADOCIA (www.adocia.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

ADOCIA attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF ainsi que la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Avertissement

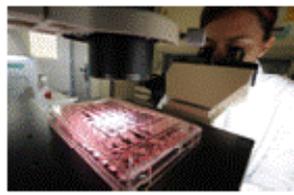
Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions ADOCIA dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières d'ADOCIA ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'ADOCIA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ADOCIA n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par ADOCIA d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'ADOCIA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des



Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.

Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse d'ADOCIA, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels ADOCIA est présente.